



Rapport de la Municipalité portant sur la vision globale des affaires communales

Ce document a pour but de présenter la vision globale des affaires communales de la Municipalité de Vufflens-la-Ville à l'horizon 2030, telle qu'elle a été exposée lors de la séance du Conseil Communal du 13 décembre 2017.

Il s'agit d'un document de référence rédigé en commun entre la Municipalité et le bureau du CC sur la base de la présentation effectuée en séance du 13.12.2017.

Ce rapport n'est pas exhaustif. Il ne mentionne pas l'ensemble des actions prévues par la Municipalité dans le cadre des six thématiques retenues, mais illustre la vision à travers quelques exemples.

De plus, la vision de la Municipalité est limitée par diverses contraintes, financières et juridiques notamment.

Table des matières

Synthèse – Vision	3
En 2030, la population choisira de vivre à Vufflens-la-Ville pour :	3
Un socle robuste pour y parvenir	3
Démarche.....	4
Rapport détaillé.....	5
1. Préambule – données historiques	5
2. Adapter les infrastructures et bâtiments aux besoins de la population	6
2.1. Rénover les infrastructures et bâtiments	6
2.2. Maintenir à niveau les équipements communaux	6
2.3. Maintenir la capacité des infrastructures à un niveau suffisant	7
2.4. Réaliser les infrastructures bâtiments nécessaires à la population.....	7
3. Promouvoir la mobilité et la connectivité	7
3.1. Encourager la mobilité douce	7
3.2. Faciliter l'accès aux transports publics et P+R	7
4. Maintenir le niveau de sécurité actuel	8
4.1. Assurer la sécurité des piétons, des cyclistes et des écoliers	8
4.2. Maintenir un faible taux de criminalité sur le territoire communal	8
5. Offrir des services de qualité à la population	8
5.1. Assurer un bon niveau de qualité dans les services offerts à la population	8
5.2. Communiquer efficacement avec la population.....	9
6. Assurer un équilibre financier.....	9
6.1. Établir un plan financier à 10 ans, préserver l'indépendance financière de la Commune et réaliser les projets prévus	9
6.2. Maintenir un taux d'imposition inférieur ou égal aux communes vaudoises (moyenne).....	9
7. Assurer un développement harmonieux et maîtrisé de la Commune.....	9
7.1. Maîtriser la croissance de la population et favoriser la population actuelle	9
7.2. Développer une vie sociale et culturelle.....	10
7.3. Jouer un rôle actif dans les associations intercommunales	10
7.4. Développer la zone industrielle de manière adéquate et cohérente	10
7.5. Favoriser le développement durable	10
Conclusions	11

SYNTHÈSE – VISION

En 2030, la population choisira de vivre à Vufflens-la-Ville pour :

- Un confort et une qualité de vie au calme et proche de la nature
- Une vie communautaire riche, dynamique et solidaire
- Un caractère familial, intergénérationnel (jeunes et aînés) et responsable
- Une Commune préservant un degré d'indépendance et d'autonomie
- Un accès facile à l'agglomération lausannoise

Un socle robuste pour y parvenir

Adapter les infrastructures et bâtiments aux besoins de la population

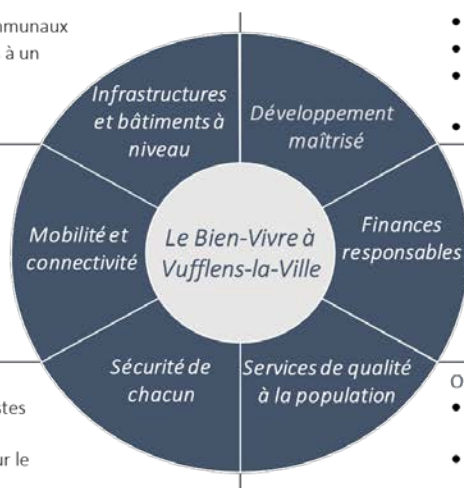
- Rénover les infrastructures et bâtiments
- Maintenir à niveau les équipements communaux
- Maintenir la capacité des infrastructures à un niveau suffisant
- Réaliser les infrastructures et bâtiments nécessaires à la population

Promouvoir la mobilité

- Encourager la mobilité douce
- Faciliter l'accès aux transports publics et P+R

Maintenir le niveau de sécurité actuel

- Assurer la sécurité des piétons, des cyclistes et des écoliers
- Maintenir un faible taux de criminalité sur le territoire communal



Assurer un développement harmonieux de la Commune

- Maîtriser la croissance de la population et favoriser la population actuelle
- Développer une vie sociale et culturelle sur la Commune
- Jouer un rôle actif dans les associations intercommunales
- Développer la zone industrielle de manière adéquate et cohérente
- Favoriser le développement durable

Assurer un équilibre financier

- Établir un plan financier à 10 ans, permettant de préserver l'indépendance financière de la Commune et de réaliser les projets prévus
- Maintenir un taux d'imposition inférieur ou égal aux communes vaudoises (moyenne)

Offrir des services de qualité à la population

- Assurer un bon niveau de qualité dans les services offerts à la population
- Communiquer efficacement avec la population

DÉMARCHE

Dans la séance du 25.1.2017, le Conseil Communal a octroyé à la Municipalité un crédit de 20'000 CHF pour l'élaboration d'une vision stratégique à l'horizon 2030, avec l'appui de la société PWC. Il s'agissait pour nous de procéder à une réflexion globale, à un horizon temporel plus long que le plan des investissements afin de synthétiser sa vision et de définir des thématiques et actions s'inscrivant dans la durée et en perspective avec la vision. Un tableau de suivi des actions, outil à l'usage de la Municipalité, a également été élaboré.

Dans une démarche participative, la Municipalité a désigné une commission extra-parlementaire, composée de Mesdames et Messieurs Fanny Falconnet, Claudia Galotti, Raymond Lambelet, René Parrat, Lionel Pichard et Yves Trottet.

Le personnel communal a également été associé à la démarche.

La Municipalité a tenu 8 séances de travail avec PWC, dont 2 avec la commission et 1 avec le personnel.

La facture de PWC s'établit à 13'500.- CHF, donc en dessous du crédit accordé.

Cet important travail de réflexion a permis d'établir une vision synthétique et de définir six thématiques, subdivisées en plusieurs thèmes ; des actions étant définies et prévues pour chacun d'entre eux.

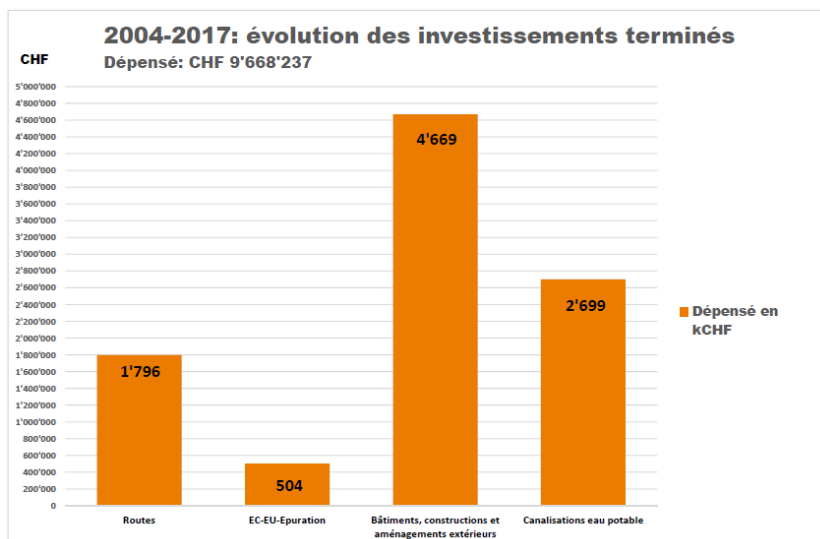
C'est bien l'objet de la présentation de ce jour, qui va au-delà d'un programme de législature, et constitue le « **rapport de la Municipalité portant sur la vision globale des affaires communales** » demandée par le Conseil communal le 18.2.2016.

RAPPORT DÉTAILLÉ

1. Préambule – données historiques

En préambule de la présentation de la vision de la Municipalité pour ces prochaines années, il est rappelé quelques données historiques.

Depuis 2004, des investissements ont été consentis à hauteur de 9.668 MioCHF. Il s'agissait notamment de :



- La rénovation d'une partie des routes communales pour un montant de 1.796 MioCHF
- Des investissements dans nos canalisations EU-EC 0.504 MioCHF et 2.699 MioCHF dans les canalisations d'eau potable.
- Aux niveaux des bâtiments et des aménagements extérieurs, 4.669 MioCHF ont été nécessaires, pour rénover notre maison de commune, la grande salle, les fontaines de la Forge et de la Fontanette.
- La construction de la véranda de la salle de sport, du nouveau congélateur, de la garderie pour les plus gros montants, la liste n'est pas exhaustive.

Pendant ce même laps de temps (2004-2017), 129 préavis ont été présentés par la Municipalité au Conseil Communal :

- 39 portant sur des investissements
- 47 sur des sujets financiers
- 14 sur des objets intercommunaux
- 12 sur des objets administratifs et divers
- 11 sur des règlements
- Et 6 préavis en cours

L'évolution de l'endettement net de 2000 à 2016 est réjouissante, avec des pointes et creux en fonction des amortissements et des investissements. En effet l'endettement de la commune est passé de 5.210 MioCHF en 2000 à 4.140 MioCHF en 2016. On a ainsi pu réaliser des investissements significatifs sans se surendetter.

L'évolution de l'endettement par habitant est également réjouissant puisqu'il passe de 5'200 CHF/hab. en 2000 à 3'300 CHF/hab. en 2016.

2. Adapter les infrastructures et bâtiments aux besoins de la population

2.1. Rénover les infrastructures et bâtiments

<p>Mettre à jour le Plan directeur de la distribution de l'eau PDDE et le Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) avec le bureau d'ingénieur</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La mise à jour du Plan directeur de la distribution de l'eau, tout comme celui du Plan général d'évacuation des eaux constitue une tâche permanente du dicastère. Notre PDDE actuel n'a été accepté en 2009 qu'à titre provisoire, dans l'attente du plan régional de distribution de l'eau, lequel a été agréé par le canton en 2011. Nous sommes présentement en phase terminale d'établissement de notre PDDE en vue de son approbation définitive. • Nos réseaux sont maintenant repris dans le système d'information SIT qui doit encore être affiné. Un simple clic sur la conduite d'eau du chemin de la Mésange par exemple nous permet de savoir sa dimension, qu'elle a été posée en 1966 et qu'elle est en Eternit.
<p>Rénover les chemins AF</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Après avoir rénové L'Arzillier, la route de Marteley, le chemin de la Forge et la Ruelle entre 2012 et 2017 nous prévoyons de rénover les chemins AF qui ont terriblement souffert ces dernières années : trous, fissures, affaissement du terrain. Ces chemins sont aussi des lieux de promenade des habitants du village. • Et nous voulons maintenir en bon état nos routes communales.
<p>Entretenir les bâtiments communaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nous sommes soucieux de maintenir à niveau les bâtiments communaux qui sont actuellement dans un excellent état. Nous avons également prévu dans la vision de rénover l'intérieur de notre église
<p>Remplacer les canalisations sous-dimensionnées</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Notre PGEE nous indique par exemple que la conduite d'EC des Grands-champs est sous-dimensionnée si nous devons avoir l'orage le plus conséquent du demi-siècle. Son remplacement devra être tôt ou tard envisagé.

2.2. Maintenir à niveau les équipements communaux

<p>Prévoir le remplacement du parc matériel (véhicules, matériel extérieur)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le parc de véhicules prend de l'âge nous avons déjà commencé la planification du remplacement des véhicules comme vous avez pu le constater au budget 2018, par le remplacement du Kubota tondeuse autoportée qui a été mis en service en 2002. • Le reste des véhicules est encore en bon état : <ul style="list-style-type: none"> - Kubota B2150 (1995) - Camion Reform (2003) - Citroën Berlingo (2007)
---	--

2.3. Maintenir la capacité des infrastructures à un niveau suffisant

Vérifier la capacité des prestataires à fournir des prestations en lien avec la vision	<ul style="list-style-type: none">• Il s'agit notamment de vérifier constamment que les tiers auxquels nous nous adressons, par exemple bureau technique, géomètre, avocat, offrent le niveau de prestation nécessaire et attendu.• Il s'agit également de s'assurer que l'administration disposera à terme des moyens nécessaires pour accomplir ses tâches.
--	--

2.4. Réaliser les infrastructures bâtiments nécessaires à la population

Analyser les besoins et attentes de la population	<ul style="list-style-type: none">• Etudier toute opportunité de développement dans notre zone d'utilité publique, selon les besoins et les attentes de la population.• En cours : café, magasin, poste et tennis préavis que vous avez accepté.• Ce n'est pas une obligation de tout construire dans la zone utilité publique, nous pouvons la garder pour des projets futurs comme l'ont fait nos prédécesseurs.
---	--

3. Promouvoir la mobilité et la connectivité

3.1. Encourager la mobilité douce

Tenter d'augmenter la fréquence des correspondances (bus/train)	<ul style="list-style-type: none">• Même si nous savons qu'il n'y aura pas d'amélioration de la desserte ferroviaire de notre halte avant 2022, nous allons continuer de faire pression pour obtenir davantage d'arrêts de trains à Vufflens-la-Ville.• En outre, l'organisation régionale des transports bus Bussigny-VstC-Mex-Vufflens via la zone industrielle retient aussi notre attention.
Augmenter le nombre de places disponibles près de la gare	<ul style="list-style-type: none">• Le parking à la gare CFF devient un problème de par l'augmentation des usagers. L'étude d'un P+R devient nécessaire. Des contacts avec les CFF et la DGMR ont déjà été pris. Une étude plus approfondie sera faite après la mise en service de la RC 177.

3.2. Faciliter l'accès aux transports publics et P+R

Utiliser la ZI comme levier pour le développement des transports publics	<ul style="list-style-type: none">• Cette zone industrielle est un pôle de développement cantonal, les entreprises qui y sont implantées ont du personnel, en formation notamment. L'idée est donc de faire valoir cet élément auprès du canton afin d'améliorer la desserte en transport public (CFF, car postal et TL).
--	---

4. Maintenir le niveau de sécurité actuel

4.1. Assurer la sécurité des piétons, des cyclistes et des écoliers

Développer les zones de circulation 30km/h	<ul style="list-style-type: none">Étudier la possibilité de mettre d'autres secteurs en zone 30km/h en fonction de l'évolution de la circulation après la mise en service de la RC 177
Etudier la possibilité de sécuriser les piétons et cyclistes	<ul style="list-style-type: none">Nous sommes très attentifs à la sécurité des écoliers, des piétons et des cyclistes. Nous essayons de réaliser toutes les modifications possibles pour leur sécurité.

4.2. Maintenir un faible taux de criminalité sur le territoire communal

Veiller à la sécurité sur le territoire communal	<ul style="list-style-type: none">Grâce au concept police-population nous mesurons mois après mois le degré de sécurité sur le territoire communal et dans notre district.Deux municipaux ont suivi le cours permettant à la Municipalité de verbaliser dans le domaine circulation et parage.Un nouveau cours aura lieu cette année pour ce qui concerne les amendes d'ordre. La Municipalité aura ainsi la possibilité de verbaliser si nécessaire. Elle privilégiera cependant, encore et toujours, le dialogue, puis l'envoi d'un courrier. Toutefois, nous nous préparons à appliquer d'autres solutions si nécessaire. Nous suivrons aussi ce qui se passe dans les communes environnantes.
--	---

5. Offrir des services de qualité à la population

5.1. Assurer un bon niveau de qualité dans les services offerts à la population

Maintenir le service à domicile du ramassage des déchets	<ul style="list-style-type: none">Nous désirons maintenir le service de ramassage des ordures ménagères, verres, papier/carton ainsi que les objets encombrants à domicile. C'est une qualité de vie et une commodité pour nos villageois qui reste très appréciée et écologiquement plus intéressant qu'une déchetterie, où chacun se rend en voiture.Une réflexion à long terme sur la prise en charge de nos déchets verts est en cours de discussion.
Faciliter une cohésion sociale et un service de proximité	<ul style="list-style-type: none">Avec la fermeture des différents lieux d'utilités publiques au fil des années, le bâtiment Espace-café permettra d'offrir à la population un nouveau lieu de rencontre avec les différents services de boulangerie, restaurant, agence postale, cantine. Il manque un lieu de rencontre spontané et convivial à Vufflens.

5.2. Communiquer efficacement avec la population

Développer avec des canaux de communication modernes et dynamiques	<ul style="list-style-type: none">• Nous allons continuer à publier notre journal local, le BIOV, le site et les tout-ménage font également partie des outils que nous souhaitons maintenir.• Une idée de boîte à outils (voir point 7.5) sera également à développer sur notre site, avec l'aide notamment d'une de nos conseillères communales.• Et rester à jour au niveau des nouvelles technologies.
--	---

6. Assurer un équilibre financier

6.1. Établir un plan financier à 10 ans, préserver l'indépendance financière de la Commune et de réaliser les projets prévus

Inclure les projections en matière de recettes des impôts	<ul style="list-style-type: none">• Grâce au montant alloué au budget 2018, l'établissement d'un plan financier pourra être établi avec le soutien d'un cabinet externe. Le premier axe consiste à établir les projections des recettes fiscales attendues.
Prendre en compte les investissements nécessaires et les besoins financiers découlant de la vision	<ul style="list-style-type: none">• Il s'agit notamment de prendre en compte les investissements nécessaires et les besoins financiers découlant de la vision et de s'assurer de pouvoir les financer.

6.2. Maintenir un taux d'imposition inférieur ou égal aux communes vaudoises (moyenne)

S'assurer dans le cadre du plan financier développé que le taux d'imposition reste stable ou augmente de manière modérée	<ul style="list-style-type: none">• Il faut avoir la perspective de l'évolution de notre capacité d'investissement et de notre endettement, étant entendu qu'il y a aussi des charges qui nous arrivent dessus sur lesquelles nous n'avons pas de prise comme le scolaire et parascolaire
--	---

7. Assurer un développement harmonieux et maîtrisé de la Commune

7.1. Maîtriser la croissance de la population et favoriser la population actuelle

Mettre à jour le Plan général d'affectation (PGA) en adéquation avec la vision globale + bâtiments dans la ZI et établir un règlement en conséquence	<ul style="list-style-type: none">• Un appel d'offre va être envoyé auprès de bureaux spécialisés d'urbanisme pour élaborer un nouveau PGA.• Pour rappel, un PGA règle le mode d'utilisation du sol en définissant des zones sur tout le territoire d'une commune.• Par la même occasion, nous profiterons de réviser le règlement sur la police des constructions, afin qu'il respecte la LATC et soit en adéquation avec la vision municipale
Etudier la création d'un village solidaire	<ul style="list-style-type: none">• Dans le cadre de la commission du groupe aînés, nous avons rencontré Pro-Senectute et l'étude d'un village solidaire nous paraît être une idée à développer avec leur collaboration.

	<ul style="list-style-type: none"> • Une table d'hôte serait également une idée à creuser. L'idée de base est que des activités soient organisées par un groupe de villageois, ceci dans le but que nos aînés ne s'isolent pas.
Etudier la faisabilité de logements protégés – EMS	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le même ordre d'idée, nous aimerions que nos aînés puissent rester à Vufflens.

7.2. Développer une vie sociale et culturelle

Soutenir les projets culturels et sportifs	<ul style="list-style-type: none"> • Nous continuons à soutenir les activités culturelles et sportives pouvant animer le village : marché, théâtre, concert du mercredi, soirée gym, soirée de l'harmonie, repas de soutien du tennis, inter club du badminton, etc. • Nous mettons à disposition gratuitement les locaux et les terrains pour s'entraîner. Ces sociétés sont le moteur pour la vie du village.
--	---

7.3. Jouer un rôle actif dans les associations intercommunales

Participer activement aux associations intercommunales et défendre les intérêts de VLV	<ul style="list-style-type: none"> • Il nous paraît indispensable que la Municipalité s'investisse dans les différents comités directeurs des associations car c'est à cet échelon que beaucoup de décisions se prennent, et notamment financières.
--	--

7.4. Développer la zone industrielle de manière adéquate et cohérente

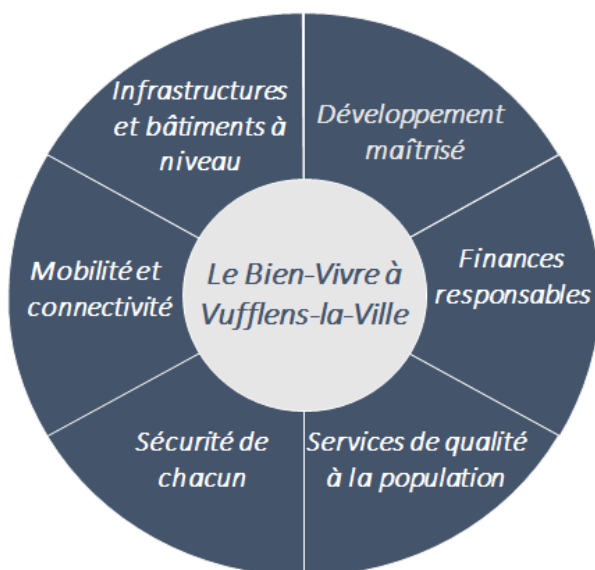
Valoriser la parcelle communale dans la ZI, suivre le développement de la ZI, maintenir la commission de suivi, développer les relations avec les entreprises et la participation de VLV au SIVA et au SEVA	<ul style="list-style-type: none"> • La commune possède encore une seule parcelle dans la ZI. L'idée est de la vendre, ou de la mettre en DDP, à une entreprise qui serait intéressante en termes d'emplois ou de recettes fiscales (voire les 2). • Il s'agit également de continuer à suivre attentivement le développement de la zone industrielle, en maintenant la commission de suivi et de développer les contacts avec les entreprises. Cela permet, en cas de problème, de les discuter et les régler le plus efficacement possible. • La participation de notre commune aux deux syndicats : SIVA (en charge des constructions) et SEVA (en charge de l'entretien et l'exploitation) va également être poursuivie.
---	---

7.5. Favoriser le développement durable

Mettre à disposition de la population une boîte à outils (possibilités en matière énergie solaire, biodiversité, etc...)	Nous avons commencé la réflexion, la commission extraparlamentaire de la vision, nous a offert son appui sur ce thème spécifique.
--	---

CONCLUSIONS

Le présent document synthétise l'important travail de réflexion ayant permis d'établir la vision de la Municipalité, réparti en six thématiques, elles-mêmes subdivisées en plusieurs thèmes :



Il s'agit de la vision de la Municipalité, qui reste cependant à l'écoute et à disposition pour en discuter.

Il est possible que la constitution de la Municipalité soit différente lors de la prochaine législature, cette vision n'est donc pas « gravée dans le marbre » mais représente la vision de l'actuelle Municipalité, qui servira de base à son action au cours de la présente législature.

* * * * *